

chaque instant qu'elle ne vienne à se renverser. Le même tremblement de terre s'est fait sentir à *Smirne*; mais les secouffes y ont été moins violentes, & le dommage qu'elles ont causé beaucoup moins grand qu'à *Constantinople*. A mesure que la consternation se dissipe les habitans reviennent peu à peu de la campagne, pour relever leurs habitations ruinées. Mais la fin.

III. Les différends, qui, depuis la conclusion de la paix, étoient restés à terminer entre la *Russie*, la *Porte-Ottomane*, les Tatars de *Crimée* & ceux de *Nagais* par rapport à la sûreté de leurs frontières respectives & au rétablissement du bon voisinage de part & d'autre, ont été réglés, au moyen d'une Convention signée entre des Commissaires que le Gouvernement d'Ukraine; la Porte & le Kan des Tatars avoient nommés à cet effet, & qui s'étoient assemblés dans un endroit de la frontière, indiqué pour la tenue des conférences. Ces Commissaires sont aussi convenus que l'on établiroit des Gardes sur les confins de chaque territoire, afin d'y veiller au maintien de la sûreté publique, & de prévenir les infractions qui pourroient y être commises, en obligeant ceux qui y passeroient de se munir de Passeports.

IV. Une faillite des plus considérables, commise il y a quelques mois à *Amsterdam* par un Négociant Arménien, appelé *Mattheo di Ouan*, & qui s'est absenté d'*Amsterdam* par une retraite clandestine, ayant fait bruit en beaucoup de Pays où s'étendoient ses correspondances, & entre-autres en *Russie*, l'Impératrice donna ordre, aussi tôt après la nouvelle reçûe de cette faillite, de rechercher & de saisir les effets qui pouvoient appartenir à ce fugitif dans l'Empire Ruslien.